



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2017-2018 (Articles 278, 312 et 397 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup examinera et adoptera le budget 2017-2018 de la commission scolaire et fixera le taux de la taxe scolaire pour la même période, à l'occasion de sa séance ordinaire qui aura lieu le 20 juin 2017, à 19 h 30, au centre de services de Rivière-du-Loup situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, ou à son ajournement.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 24 mai 2017.

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général